

LISTE DES PRINCIPAUX TARIFS POUR LES CLIENTS APPORTÉS PAR UN INTERMÉDIAIRE FINANCIER

TARIFS VALABLES À PARTIR DU 1^{ER} MAI 2021

Les changements tarifaires opérés par rapport à l'édition tarifaire précédente sont repérés en **vert**.

Seuil d'accès pour l'ouverture d'un compte

50.000 EUR

Frais de tenue de compte

25 EUR/trimestre

- Ouverture/clôture de **compte(s) courant(s) et compte(s) épargne** en EUR ou en devises
- Ouverture/clôture de **dépôt(s) titres**
- **Gestion administrative** de compte(s)
- Accès au **Web Banking**
- **Opération(s) sur titres** y compris l'**encaissement de coupon(s)**
- **Arrêté trimestriel de compte(s)**

TOUT
INCLUS

Frais spéciaux

- **Taux débiteur** sur le compte courant : 14,25 %
- **Virement(s)** en EUR ou en devises : voir les conditions et tarifs de la banque en vigueur et disponibles sur bgl.lu/fr/tarifs

Opérations de change

- < 100.000 EUR : 0,10 EUR sur le taux du cours de change + commission sur cours variable
- ≥ 100.000 EUR : 0,20 EUR sur le taux du cours de change

Investissements et transactions

- Actions : frais de courtage **0,45 % (min. 25 EUR)¹⁾**
- Obligations : achat et vente **0,45 % (min. 25 EUR)**
- Fonds : droits d'entrée **0,45 % (min. 25 EUR)²⁾**
- Produits structurés, *Warrants* et *ETF (Exchange Traded Funds, fonds négociés en bourse)* : frais de courtage **0,45 % (min. 25 EUR)¹⁾**
- Métaux précieux : 2 % sur la transaction

Droits de garde

- ≤ 300.000 EUR : 0,30 %/an + TVA³⁾
- > 300.000 EUR : 0,20 %/an + TVA³⁾

¹⁾ A l'achat et à la vente ; hors frais de *brokers* externes éventuels à la charge du client.

²⁾ Hors droits d'entrée acquis au fonds le cas échéant.

³⁾ Les droits de garde sont soumis à une TVA de 14 %. Avertissement : les clients résidant hors Union européenne ne sont pas assujettis à la TVA ; en cas de changement de résidence, nous vous invitons à approcher votre intermédiaire financier afin de connaître votre situation.

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité de facturer à son coût réel toute opération lui ayant généré un coût spécifique. Les tarifs sont exprimés en EUR ou contre-valeur. Les opérations bancaires sont effectuées sous un certain nombre de jours de valeur, exprimés en nombre de jours ouvrables au Luxembourg à partir de la date d'exécution (J). Les frais de gestion et/ou administratifs éventuels seront facturés séparément par l'intermédiaire financier. Le débit de ces frais peut être effectué par BGL BNP Paribas sur instructions de l'intermédiaire financier sous condition que l'autorisation de paiement ait dûment été complétée et signée. Les frais, commissions et/ou taxes d'intervenants tiers seront refacturés au client concerné.